

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 7 avril 2026

Compte rendu sommaire



1- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration du 17 février 2026

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Finances

2.1 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le Président s'étant retiré pour la présentation et le vote du compte financier unique, les autres membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- D'approuver le compte financier unique de l'exercice 2025,
- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2025.

2.2 Affectation du résultat cumulé 2025

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le résultat cumulé de fonctionnement ainsi affecté :

- Pour 4 409 940,17 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement sur le compte 1068,
- Et pour 22 895 827,86 euros, à l'excédent de fonctionnement reporté sur le compte 002.

2.3 Adoption du budget primitif 2026

Le budget 2026 se présente en équilibre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57 259 000 €	57 259 000 €
Investissement	8 865 000 €	8 865 000 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2026.

2.4 Constitution d'une provision pour litiges et contentieux

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de constituer une provision pour litiges et contentieux dans le cadre du contentieux opposant le Centre à l'un de ses agents pour un montant de 10 000 euros et d'imputer ce montant aux articles :

- En dépense de fonctionnement au compte 6815 du chapitre 042 (opérations d'ordre-transferts entre sections) pour un montant de 10 000 euros.
- En recette d'investissement au compte 15112 du chapitre 040 (opérations d'ordre-transferts entre sections) pour un montant de 10 000 euros.

3- Ressources humaines

3.1 Créations et suppressions d'emplois : modification du tableau des emplois permanents

Compte tenu des besoins des services, le Conseil d'administration fixe, à l'unanimité, le tableau des emplois permanents ci-dessous, au 7 avril 2026, pour tenir compte des suppressions et créations de postes, étant précisé que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, au chapitre 012.

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	3
Administrateur général	1
Administrateur hors classe	3
Administrateur	1
Directeur territorial	4
Attaché hors classe	5
Attaché principal	20
Attaché territorial	90
Cadre d'emplois d'attaché	3
Attaché ou ingénieur	2
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	19
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	21
Rédacteur	42
Cadre d'emplois des rédacteurs	6
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	29
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	15
Adjoint administratif	11
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Bibliothécaire principal	3
Bibliothécaire	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	13
Ingénieur	29
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
Technicien	1
Agent de maîtrise principal	5
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	2
Médecin (médecine préventive)	10
Médecin à TNC (14H00)	2
Médecin à TNC (10H30)	1
Médecin à TNC (7H00)	1
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Cadre d'emplois des psychologues territoriaux à TNC (17H30)	1
Psychologue de classe normale	2
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	3
Infirmier en soins généraux de classe exceptionnelle	1
Infirmier en soins généraux	3
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	6
Assistant socio-éducatif	12
TOTAL DES EMPLOIS	379

3.2 Attribution d'une subvention à la Caisse de Solidarité pour le Personnel pour l'exercice 2026

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 152 900 euros à la CSP, en tenant compte de l'avance de 65 000 € déjà allouée en application de la délibération n° 2025-69 du 27 novembre 2025.

3.3 Attribution du contrat de protection sociale complémentaire - mandat et intentions du CIG Petite Couronne dans le cadre de la mise en concurrence

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

- Confirmer l'intérêt du CIG, en tant qu'employeur, pour la procédure de mise en concurrence,
- Donner mandat afin d'engager la procédure de mise en concurrence pour assurer les garanties de protection sociale complémentaire aux agents du CIG Petite Couronne au 1^{er} janvier 2027.

3.4 Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial de service, et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuve le maintien d'un comité social de service et d'une formation spécialisée de service en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail propres au CIG ;
- Fixe à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel au CST de service, avec un nombre égal de suppléants ;
- Fixe à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel à la formation spécialisée du CST de service, avec un nombre égal de suppléants ;
- Maintient le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants titulaires du personnel et de leurs suppléants pour le comité social territorial de service ;
- Décide que les avis du CST de service et de sa formation spécialisée seront rendus après le recueil de l'avis des représentants de l'établissement.

4 – Emploi

4.1 Adoption de la convention relative à l'échange de données à caractère personnel avec France Travail

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat renforcé entre France Travail et le CIG Petite Couronne relative à l'échange de données à caractère personnel, en complément de la convention de coopération du 27 novembre 2025.

4.2 Adoption d'un avenant-type à la convention d'adhésion à la mission d'intérim territorial fixant les modalités de versement de l'indemnité télétravail et de complément de rémunération

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention d'adhésion et autorise le Président à le signer.

5 – Affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires

5.1 Modification de la composition des Commissions Administratives Paritaires placées auprès du CIG : désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés pour les catégories A, B et C

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, arrête le tableau des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés aux CAP A, B et C à compter du 7 avril 2026, ainsi qu'il suit :

CAP de la CATÉGORIE C

TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, Commune de VILLIERS-SUR-MARNE
2. Mme Françoise KERN	Commune de PANTIN
3. M. Sébastien GASPARD	Commune de COUBRON

4. Mme Maryse LANGLAIS	Commune de BOURG-LA-REINE
5. M. Patrick de la MARQUE	Commune de MEUDON
6. M. Bernard FOISY	Commune du PLESSIS-ROBINSON
7. M. Jean-Jacques LE ROUX	Commune de CLAMART
8. M. Frédéric MOLOSSI	Département de la SEINE-SAINT-DENIS
9. M. Michel OUDINET	Commune de VILLIERS-SUR-MARNE
10. Mme Murielle MINART	Commune de CHARENTON-LE-PONT

SUPPLÉANTS

1. Mme Florence BOUTÉ	Commune de VILLE D'AVRAY
2. Mme Charazed DJEBBARI	Commune de COURBEVOIE
3. M. Vasco COELHO	Commune de CHOISY-LE-ROI
4. M. Dominique CARDOT	Commune de MALAKOFF
5. M. Francis SELLAM	Commune de JOINVILLE-LE-PONT
6. M. Frédéric COUVERCELLE	Commune d'ASNIERES-SUR-SEINE
7. M. Claude LESEUR	Commune de VALENTON
8. Mme Djena DIARRA	Commune de MONTFERMEIL
9. Mme Salima HADDADI	Commune de MEUDON
10. Mme Chantal TROTTET	Commune des PAVILLONS-SOUS-BOIS

CAP des CATÉGORIES A et B

TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, Commune de VILLIERS-SUR-MARNE
2. Mme Françoise KERN	Commune de PANTIN
3. M. Anthony MANGIN	Commune de DRANCY
4. Mme Charazed DJEBBARI	Commune de COURBEVOIE
5. M. Sébastien GASPARD	Commune de COUBRON
6. Mme Samia SEHOUANE	Commune de NOISY-LE-SEC

7. M. Jean-Jacques LE ROUX	Commune de CLAMART
8. M. Bernard FOISY	Commune du PLESSIS-ROBINSON

SUPPLÉANTS

1. M. Frédéric COUVERCELLE	Commune d'ASNIERES-SUR-SEINE
2. M. Vasco COELHO	Commune de CHOISY-LE-ROI
3. Mme Florence BOUTE	Commune de VILLE D'AVRAY
4. M. Claude LESEUR	Commune de VALENTON
5. Mme Maryse LANGLAIS	Commune de BOURG-LA-REINE
6. Mme Leïla SLIMANE	Commune de PANTIN
7. M. Patrick de la MARQUE	Commune de MEUDON
8. Mme Chantal TROTTET	Commune des PAVILLONS-SOUS-BOIS

5.2 Modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire placée auprès du CIG : Désignation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés à la CCP placée auprès du CIG

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, arrête la composition de la CCP à compter du 7 avril 2026, ainsi qu'il suit :

CCP

TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, Commune de VILLIERS-SUR-MARNE
2. Mme Florence BOUTÉ	Commune de VILLE D'AVRAY
3. M. Patrick de la MARQUE	Commune de MEUDON
4. M. Bernard FOISY	Commune du PLESSIS-ROBINSON
5. Mme Charazed DJEBBARI	Commune de COURBEVOIE
6. Mme Françoise KERN	Commune de PANTIN
7. M. Michel OUDINET	Commune de VILLIERS-SUR-MARNE
8. Mme Murielle MINART	Commune de CHARENTON-LE-PONT

SUPPLÉANTS

1. M. Dominique CARDOT	Commune de MALAKOFF
2. M. Jean-Jacques LE ROUX	Commune de CLAMART
3. Mme Maryse LANGLAIS	Commune de BOURG-LA-REINE
4. M. Anthony MANGIN	Commune de DRANCY
5. Mme Pascale MARTINEAU	Commune de NOGENT-SUR-MARNE
6. M. Jean-François CLERC	Commune de SAINT-OUEN-SUR-SEINE
7. M. Frédéric MOLOSSI	Département de la SEINE-SAINT-DENIS
8. Mme Chantal TROTTET	Commune des PAVILLONS-SOUS-BOIS

5.3 Modification de la convention-type d'adhésion à la mission optionnelle de conseil et d'expertise statutaires et de prestation sur mesure

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- *Adopte le contenu de la convention-type d'adhésion à la mission optionnelle de conseil et d'expertise statutaires et de prestation sur-mesure ;*
- *Précise que la tarification des prestations rentrant dans le périmètre de la convention d'adhésion à la mission optionnelle de conseil et d'expertise statutaires et de prestation sur-mesure est fixée par délibération du Conseil d'Administration révisant les tarifs applicables aux missions facultatives du CIG Petite Couronne pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés.*

5.4 Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- *Fixe à six le nombre de représentants titulaires du personnel au CST, avec un nombre égal de suppléants ;*
- *Fixe à six le nombre de représentants titulaires du personnel à la formation spécialisée du CST, avec un nombre égal de suppléants ;*
- *Maintient le paritarisme numérique, avec un nombre égal de représentants titulaires et suppléants pour le collègue employeur ;*
- *Décide que les avis du CST et de sa formation spécialisée seront rendus après le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements concernés ;*
- *Prévoit que, si le bon fonctionnement d'une formation spécialisée le justifie, le Conseil d'administration pourra décider, après avis du CST, que chaque titulaire dispose de deux suppléants.*

5.6 Approbation des modèles de bulletins d'abonnements pour l'accès à BIP, la banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2031

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les trois bulletins d'abonnement type (collectivités et établissements publics territoriaux, autres personnes morales publiques et privées et particuliers) pour l'accès à BIP, la banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales, ainsi que le règlement d'utilisation du service et des conditions de vente annexés à la délibération, à compter du 1^{er} janvier 2027 et jusqu'au 31 décembre 2031.

6 - Affaires générales

6.1 Modification de la convention « Analysis RH » à destination des collectivités

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la modification de la convention relative à la mission facultative de conseil en matière de pilotage de la donnée RH (Analysis RH) conclue entre le CIG Petite Couronne et les collectivités territoriales et établissements publics et autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre.

6.2 Création d'une convention « Analysis RH » à destination des centres de gestion

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la création d'une convention relative à la mission « Analysis RH » encadrant les interventions du CIG Petite Couronne auprès des centres de gestion et autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre.

6.3 Modification du règlement intérieur des achats

Le Conseil d'administration prend acte de la modification du règlement interne des achats du CIG Petite Couronne.

◆◆◆◆



Le Président,

Yves Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Signature des membres du Conseil d'administration

Sabrina ASSAYAG	Nadège AZZAZ Procuration à Mme CHAVANON 	Belaïde BEDREDDINE	Jacqueline BELHOMME Procuration à M. Laurent 
Fernand BERSON Procuration à M. LAUNAY 	Jean-Luc CADEDDU	Pierre-Olivier CAREL	Christine CERRIGONE
Marie CHAVANON 	Yves COSCAS Procuration à M. Foisy 	Patrick DE LA MARQUE 	Catherine DESPRES 
Jean-François DUFEU Procuration à Mme DESPRES 	Etienne FILLOL Procuration à Mme KERN 	Bernard FOISY 	Julie FOURNIER Procuration à M. de la MARQUE 
Jean-Christophe FROMANTIN	Quentin GESELL	Daniel GUERIN	Françoise KERN 
Laurent LAFON Procuration à M. MANGIN 	Philippe LAUNAY 	Philippe LAURENT 	Anthony MANGIN 
Frédéric MOLOSSI	Igor SEMO 	Aurore THIROUX Procuration à M. BENISTI 	Julien WEIL Procuration à M. SEMO 

Signature de la représentante de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris,
Comptable principale :

Madame Marie-Gaël DAREAU

